



**Plus d'élèves, moins de classes et de remplaçants, Rased mis à mort...**



# Stoppons l'hécatombe !

## **Refus du LPC**

Dévoiement des compétences,  
dangers et inquiétudes (p 6 à 8)

## **Services publics**

Une idée moderne,  
dossier spécial (p 11 à 13)

## **Carte scolaire**

Rassemblement unitaire mardi  
14 juin 17h30 devant le Rectorat



## au sommaire

**p. 4** Rep, Zep, Rar, Eclair  
devenir incertain de l'éducation  
prioritaire à Paris

**p. 5** Carte scolaire 2011  
massacre à la tronçonneuse

**p. 6 à 8** Livret personnel de compé-  
tences (LPC)  
dévoiement, dangers et  
inquiétudes

**p. 10** Inspections d'écoles  
premiers essais peu concluants

**p. 11 à 13** Les services publics  
une idée moderne !

**p. 14** Travail : contenu et réalité  
colloque FSU Ile-de-France

**p. 15** Dépendance  
nouvelle offensive contre la sécu

**p. 21** Enseignants parisiens  
radioscopie de la profession

**p. 22** Mouvement intra  
après la Capd du 19 mai

**p. 22** Procès de l'enfermement  
des enfants étrangers

## SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

# Ecole et services publics menacés

Chaque jour, les contre-réformes détruisent un peu plus les services publics, que ce soit leur rôle et les statuts de leurs personnels ou encore, de façon plus insidieuse, mais tout aussi violente, les valeurs et les principes sur lesquels ils reposent. Aucun d'entre eux n'est épargné par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui sévit depuis 2007 et fait des ravages parmi les effectifs avec notamment pour conséquence l'accroissement de la précarité. Ils voient certaines de leurs missions transférées vers le privé et n'ont plus les moyens d'assurer celles qui restent encore dans le public.

La FSU a engagé une campagne nationale sur l'état et l'avenir du Service Public.

Dans l'éducation nationale, l'incidence est claire : des élèves sans enseignant-es, des enseignant-es sans remplaçant-es et des effectifs d'élèves par classe en hausse. Le tout encadré par le livret personnel de compétence (LPC) systématisé depuis la rentrée 2010 et tout droit sorti de la loi Fillon de 2005 pour accompagner le socle commun. Le gouvernement cache mal sa volonté de renoncer au collège unique et de rétablir l'orientation des élèves en fin de 5e.

La politique du socle commun n'est pas une politique de démocratisation scolaire mais bien une politique de renoncement. Les évaluations actuelles ne visent pas à supprimer le classement et la compétition entre les élèves, mais bien au contraire, à les amplifier en classant les élèves de manière encore plus explicite qu'auparavant dans une hiérarchie sociale largement défavorable aux couches les plus frappées par la crise.

Réduction budgétaire, tri des élèves, casse du service public d'éducation, ne nous laissons pas faire !

Le SNUipp-FSU Paris, avec le Se-Unsa, Sud Education et la FCPE, appelle tous les enseignants et les parents d'élèves à se rassembler devant le rectorat le mardi 14 juin à partir de 17h30.

Pour obtenir un collectif budgétaire dès la prochaine rentrée permettant de revenir sur les suppressions de postes et une autre logique pour le prochain budget, la FSU met en perspective le recours à la grève en septembre.

**Sylviane Charles**  
secrétaire départementale adjointe

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 279 du 3 juin 2011

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.*

# Rep, Zep, Rar, Eclair...

## Le devenir incertain de l'éducation prioritaire à Paris

La politique de l'Education prioritaire a pour objectif initial de corriger les inégalités sociales et territoriales et leurs conséquences sur la réussite scolaire des élèves en donnant plus de moyens à certaines écoles et établissements du second degré. Cette politique a connu différentes évolutions au cours du temps introduisant de nouvelles qualifications : ZEP (zone d'éducation prioritaire), REP (Réseaux d'éducation prioritaire), RAR (Réseaux ambition réussite), et enfin, l'introduction cette année des fameuses ECLAIR (Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Difficile de s'y retrouver pour les écoles dans ces multiples changements...

La circulaire du 22 juillet 2010 a introduit les CLAIR pour le second degré et en début d'année 2011, le Ministère a pris la décision d'étendre ce dispositif aux écoles primaires. Avec cette circulaire, le Ministère indique poursuivre principalement deux objectifs : réaffirmer la notion de projet dans les établissements « très difficiles » et y favoriser la stabilité des équipes. Pour le moment, le « profilage » des postes auquel le SNUipp FSU est opposé et l'obligation de rester 5 ans dans l'établissement ne concernent pas les écoles primaires. Seuls les champs « pédagogiques » et « vie scolaire » devraient les concerner. Néanmoins, les restrictions budgétaires peuvent avoir, elles, des incidences. Jusque-là, le classement éducation prioritaire donnait des moyens supplémentaires a priori aux écoles et aux établissements. Désormais, ce n'est plus automatique : le critère ECLAIR donnera le droit de plaider sa cause auprès des recteurs et des conseils généraux. Il n'y aura pas de cadrage national à la distribution des moyens, c'est le local qui décide. Cette absence de cadrage national fait naître

de grosses inquiétudes...

Lors du dernier CTP, le directeur de l'académie de Paris a indiqué que l'ensemble des écoles RAR deviennent peu ou prou ECLAIR. L'absence d'augmentation du nombre des écoles concernées correspond à la volonté ministérielle de réduire les moyens affectés à l'éducation prioritaire...

Enfin, il faut préciser que la qualification d'une école en zone d'éducation prioritaire a toujours de l'influence notamment sur les seuils d'effectifs pris en compte pour une ouverture ou une fermeture de classe. Lors des dernières opérations de carte scolaire, l'Inspecteur d'académie n'a pas modifié ces seuils. Toutefois, lors d'une audience avec le SNUipp FSU, il a indiqué qu'il souhaitait revoir prochainement la carte des ZEP à Paris. Force est de reconnaître que celle-ci est quelque peu datée et ne correspond plus forcément aux évolutions territoriales de l'académie. Cependant, l'IA a de suite indiqué que la modification de cette carte aura forcément pour conséquence la diminution du nombre d'écoles parisiennes en éducation prioritaire... Les saignées budgétaires trouveraient donc ainsi une nouvelle entrée. Cette démarche est bien évidemment contraire à l'ambition que porte le SNUipp FSU pour l'école et la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp FSU sera très vigilant lors de la réouverture de ce dossier l'année prochaine et continuera de porter ses propositions sur ces questions : réduction des effectifs de



classe, augmentation du temps de concertation, affectation de maîtres surnuméraires...

Jérôme Lambert

### Signer en ligne la pétition unitaire "Non aux ECLAIR, oui à une vraie éducation prioritaire"

"Les signataires demandent l'abandon du programme (E)CLAIR. Ils exigent une véritable relance de l'éducation prioritaire, avec des critères nationaux et transparents pour définir la liste des établissements et des écoles qui en relèvent, la volonté politique d'y améliorer à la fois les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels, au sein d'équipes pluriprofessionnelles complètes, et l'investissement des moyens nécessaires en termes d'emplois, de rémunération et de formation des personnels."

## Salaires la perte de pouvoir d'achat s'accroît !

Depuis 2000, la hausse de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, est de 19,1% tandis que l'augmentation du point d'indice de la fonction publique n'était que de 8,74%. La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se monte donc à

plus de 10%.

Le gouvernement va encore amplifier cette perte. Depuis l'augmentation de 0,5% au 1er juillet 2010, le gel du point d'indice est prévu pour les 3 prochaines années tandis que les cotisations retraites des fonction-

naires vont augmenter de 34,4% dans les 10 prochaines années. A terme, cette hausse de cotisation correspondra à une journée de salaire en moins tous les mois ! Après la journée d'action du 31 mai, il est toujours temps de signer la pétition unitaire « Oui à

l'augmentation des salaires dans la fonction publique » lancée par les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTEC, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA : [salairesfonctionpublique.fr](http://salairesfonctionpublique.fr)

# Carte scolaire 2011 massacre à la tronçonneuse

C'est une atteinte sans précédent au bon fonctionnement du service public d'éducation que représentent les 8967 suppressions de postes au niveau national et 77 à Paris. Rased, remplacement, augmentation des moyennes du nombre d'élèves par classe, tout est bon pour sacrifier le service public sur l'autel des dogmes libéraux. Avec 600 élèves de plus et 77 postes en moins, il faudra pousser les murs pour faire tenir les élèves dans certaines écoles. Mais la carte scolaire n'est pas encore terminée. Le mois de juin, avec la tenue d'un groupe de travail sera l'occasion de porter devant l'administration les revendications des écoles.



Pour satisfaire au dogme de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le ministère ordonnait la suppression de 8967 postes au niveau national dans le primaire. Ces suppressions sont d'autant plus insupportables alors que près de 8300 supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine.

C'est une atteinte sans précédent au bon fonctionnement du service public d'éducation. Les pistes pour effectuer cette sale besogne étaient déjà connues en juin 2010. Rased, remplacement, effectifs, tout est bon pour tenter de réduire le déficit et ainsi pouvoir faire des cadeaux aux plus riches. Toutes les académies sont concernées par cette opération de purge. Parmi les académies les plus touchées, on trouve le Nord-Pas-de-Calais avec 336 fermetures de postes, l'académie de Nancy-Metz avec 298 suppressions et l'académie de Caen avec 195 suppressions.

## 77 postes en moins pour la rentrée

C'est dans ce contexte que Paris se voit

retirer 77 postes pour la rentrée prochaine alors que près de 600 élèves supplémentaires viendront grossir les effectifs parisiens. Ces suppressions se répartissaient avant le CDEN en 19 emplois d'assistants langue, 30 postes de rased et 28 postes de remplaçants. La grève du 10 février et le rassemblement devant le rectorat appelés par le SNUipp avaient permis de faire bouger un peu les lignes. Le rectorat revenait sur 3 fermetures de postes Rased mais portait le nombre de fermetures de moyens de remplacement à 33.

## Rased : la saignée continue

En ce qui concerne les Rased, on peut dire que le ministère et le rectorat poursuivent la politique de mise à mort des moyens affectés à l'aide aux enfants en difficulté initiée par le ministre Darcos. Les 27 postes supprimés (600 au niveau national) représentent quasiment les moyens qui avaient été épargnés en 2008 grâce à l'exceptionnelle mobilisation des personnels, des parents et de l'opinion publique. C'est donc d'une manière plus insidieuse, sans annonce de mesure globale au niveau national que se poursuit l'entreprise de démolition du dispositif d'aides aux enfants en difficulté.

## Effectifs en hausse, moyens à la baisse

Au cours du CTP, l'Inspecteur d'Académie avait annoncé qu'il y aurait à la rentrée 2011 autant de classe qu'à la rentrée 2010. S'il tient cette promesse, avec les 600 élèves supplémentaires, cela veut dire qu'il faudra se serrer dans certaines classes. En effet les mesures de cartes scolaires arrê-

tées après consultation du CDEN comptent 41 fermetures contre 31 ouvertures de classes. Cela laisse à l'Académie un solde de 10 postes pour organiser la rentrée. Si le CDEN avait permis de revenir sur les fermetures dans 7 écoles, il reste encore des situations d'école en suspens qui seront examinées au cours d'un groupe de travail le lundi 27 juin.

## Rester mobilisés

Le rassemblement devant le ministère le 18 mai a été une étape de plus dans une mobilisation qui ne doit faiblir car les opérations de carte scolaire ne sont pas encore terminées. Une carte scolaire n'est réellement terminée que dans les jours qui suivent la rentrée scolaire suivante. Le 27 juin, un groupe de travail réunissant représentants des enseignants, parents d'élèves et de la Mairie aura lieu. Il examinera les situations encore à l'étude ou celles qui auront évolué depuis le CDEN. Ce sera l'occasion de porter à nouveau devant l'administration les revendications des écoles pour la défense et le développement du service public d'éducation. Pour cela, n'hésitez pas à informer le SNUipp de toutes les évolutions qui contribueraient à obtenir pour ces écoles une mesure favorable. Le mardi 14 juin, un rassemblement unitaire se tiendra devant le Rectorat à 17h30. Le SNUipp invite les équipes enseignantes concernées à demander une audience à l'Inspecteur d'académie afin de faire valoir leurs revendications.

Santo Inguaggiato

## Rassemblement unitaire au Rectorat mardi 14 juin à 17h30

Les syndicats parisiens du SNUipp-FSU, Se Unsa, SUD éducation et la FCPE Paris dénoncent la situation découlant des suppressions massives de postes dans l'éducation nationale : à la rentrée 2011, 16.000 postes d'enseignants et de personnels administratifs (dont 8.967 dans le premier degré). Ces organisations exigent un collectif budgétaire pour l'école. Elles demandent solennellement et

d'urgence une loi de finances rectificative permettant de rétablir les postes supprimés et d'en créer à la hauteur des besoins.

L'école n'est pas un coût à réduire, mais bien un investissement pour l'avenir.

Le groupe de travail départemental, qui réexaminera la situation de certaines écoles, aura lieu le 27 juin, date tardive choisie pour empêcher de démarrer des mobili-

sations. Les syndicats parisiens du SNUipp-FSU, Se Unsa, SUD éducation et la FCPE Paris appellent parents et enseignants à se rassembler devant le rectorat le mardi 14 juin à 17h30 et à déposer ensemble leurs demandes d'audience. Les organisations signataires demandent à ce que soit reçue une délégation au moment du Rassemblement par le Rectorat. Elles porteront auprès du Rectorat

l'exigence que soient reçues par l'IA avant le 27 juin les délégations d'écoles qui demandent une ouverture ou contestent une fermeture de classe, défendent les postes RASED et de remplacement...

Elles exigent la satisfaction de leurs exigences et s'engagent à poursuivre l'action jusqu'à la fin de l'année scolaire et dès la rentrée 2011 si nécessaire.

# Livret personnel de compétences

## dévoisement de notion, dangers et inquiétudes

Le livret personnel de compétence (LPC) est entré en vigueur depuis la rentrée 2010. Il découle de la loi Fillon de 2005 avec notamment l'introduction du socle commun et s'intègre plus largement dans une politique européenne contestable. Le système éducatif est ainsi confronté à la définition de contenus d'enseignement qui privilégient l'acquisition et l'évaluation de compétences dites de bases, de normes et de repères. Loin de se limiter à une nouvelle charge de travail imposée aux enseignants, ce dispositif pose question sur de nombreux points : menace pour les élèves qui seraient étiquetés en fonction d'aptitudes et de comportements à l'aide d'un nouveau fichier électronique, remise en cause de la liberté pédagogique... Le SNUipp FSU Paris propose un dossier sur cette question afin de permettre aux enseignants de se saisir de cette problématique et de se mobiliser contre cette nouvelle remise en cause du service public d'éducation. Le LPC est dicté par une conception utilitariste et normative de l'école, c'est pourquoi le SNUipp FSU demande l'abandon de ce livret de compétences (de la maternelle à la fin du collège) et en appelle au professionnalisme des enseignants et à leur liberté pédagogique.

Un dossier du SNUipp-FSU Paris réalisé par  
Jérôme Lambert et Arnaud Malaisé

## L'origine européenne

### ou la politique d'éducation dépendante d'une logique économique

#### La stratégie de Lisbonne

Même si l'histoire et les particularités nationales du système éducatif ne sont pas abolies, les mutations des systèmes éducatifs ne peuvent plus se contenter d'analyses réalisées dans le seul cadre national. Le rapport Thélot de 2004 et la loi Fillon de 2005 qui introduisent le socle commun et le livret de compétences en sont un exemple tristement emblématique.

Depuis sa création et plus largement depuis le Traité de Rome en 1957, l'Europe s'est bâtie dans une logique économique faisant prévaloir l'intérêt de chacun des pays. Les diverses politiques sociales et la politique éducative européenne ont d'emblée été construites dans l'intérêt de la construction d'un marché économique commun.

Petit à petit, la problématique de l'éducation a glissé vers

celle de la formation professionnelle. La stratégie de Lisbonne arrêtée en 2000 a consacré ce glissement en affirmant la volonté communautaire de construire "l'économie de la connaissance la plus compétitive dans le monde à l'horizon 2010". L'Europe s'est alors donnée pour ambition de construire une économie et une société nouvelles, fondées sur la compétence de ses travailleurs, sur la connaissance, sur la communication, qui donneraient à la fois croissance et emploi.

#### Employabilité et adaptabilité

Cette "économie de la connaissance" souhaitée par l'Union européenne s'est matérialisée par la création d'un cadre européen définissant les "compétences-clés" indispensables. Ce sont celles qui sont considérées comme "essentiels dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main

d'œuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution du monde" (\*). Le LPC vient alors garantir l'acquisition par les élèves de ces compétences dites "clés".

Difficile d'être plus clair dans les buts visés par la stratégie de Lisbonne : le système éducatif a pour unique objectif de fournir des salariés facilement adaptables au marché du travail. Comme l'indique Christian Laval de l'Institut de recherche de la FSU, "c'est en réalité une conception de l'homme qui est en question. Avec l'idée que l'humain est d'abord un capital, une ressource productive, une main d'œuvre, c'est la question de l'humanisme européen qui est évidemment posée". Afin de s'en convaincre un peu plus, il est nécessaire de s'intéresser à la définition du terme de "compétences" portée par l'Europe, et des types de compétences que celle-ci a choisis pour attribuer le droit au passage des différents paliers du socle commun.

(\* ) Conseil de l'UE, décembre 2006

LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

▶ Nom .....

▶ Prénom .....

▶ Date de naissance .....

# L'évaluation par compétences

## une approche nomade et fluctuante

### Les compétences, kesako ?

La notion de "compétence" fonctionne de manière fluctuante suivant le cadre dans lequel elle est utilisée. Par exemple, dans le champ professionnel, il s'agit d'un ensemble de capacités ou de savoir-faire reconnus qui confèrent à un individu le droit d'intervenir dans tel ou tel domaine. Dans le contexte libéral actuel, l'emploi est de plus en plus défini comme la mobilisation de compétences propres à chaque individu comme son enthousiasme, dynamisme, disponibilité, flexibilité... Devenu comptable de ses propres compétences, le salarié doit travailler son employabilité. La notion de compétence vient donc s'opposer à la notion de qualification au regard de son caractère instable, évolutive et totalement subjective. Elles sont devenues un attribut personnel justifiant des différences entre les salariés, un outil de management. Pas étonnant de trouver dans le palier 3 du socle commun la compétence concernant « l'esprit d'entreprise » que la France a remplacé par « l'autonomie et l'initiative » !

### Le dévoiement de l'approche par compétences

Les problématiques de la segmentation des apprentissages et de la difficulté du transfert des connaissances a fait émerger l'approche pédagogique par compétence. Cette approche a pour intérêt d'attirer l'attention des enseignants sur les processus d'apprentissage et la mobilisation des connaissances des élèves. Force est de constater que l'Institution ne s'est malheureusement pas saisie de cette approche, mais l'a dévoyée au profit d'une vision normalisante et utilitariste de l'école.

Que dire de compétences fourre-tout comme « mobiliser ses compétences pour comprendre des questions

liées à l'environnement et au développement durable » ou de celles renvoyant à une évaluation totalement subjective comme « Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons » ou encore « Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien » ?!



Sans parler de l'obligation inique de dater l'acquisition ou non d'une compétence. Aucun cadrage n'est fourni pour la validation des différentes compétences : à partir de combien d'items une compétence est-elle validée ? Comment différencier plusieurs items qui n'ont ni la même difficulté, ni la même valeur ?!

Last but not least... Comment les parents et les élèves vont-ils se retrouver dans cet assemblage disparate de cases remplies ou non ?

Pour le SNUipp FSU, si l'évaluation des apprentissages est indispensable que ce soit pour les enseignants, les élèves ou leurs parents, notre conception est bien différente de celle induite par l'approche gouvernementale. Afin d'approfondir cette question, nous avons souhaité interroger Jacques Bernardin, président du GFEN.

### Hausse vertigineuse de la charge de travail

Le livret personnel de compétence nécessite de nombreuses heures d'analyse, de concertation et de remplissage sans qu'aucun temps institutionnel ne soit dégagé... La circulaire ministérielle précise en effet que "la validation des compétences relève d'une décision des équipes pédagogiques" et que "le livret personnel de compétences est renseigné, à l'école, par le conseil des maîtres de cycles". Ainsi au cycle 2, le conseil de cycle devrait décider de l'attribution pour chaque élève des 46 items correspondant au palier 1 du socle commun. Même dans une petite école à faibles effectifs, cela donnerait déjà près de 20 heures de concertation en prenant 30 secondes pour chacun des 46 items et des 50 élèves de CP et CE1, irréaliste !

### Risque de fichage des élèves

Le Livret personnel de compétences (LPC) réactive le risque de fichage des élèves. Si le ministère a dû retirer de Base élèves toutes les références au dossier scolaire, il réapparaît par le biais du LPC qui sera sous forme électronique à la rentrée 2011. Qui aura accès à ces données ? Dans quel but ? Le risque que les élèves soient catalogués dès le plus jeune âge sans droit à l'erreur et à l'oubli de ces erreurs est réel.

### Volonté d'en finir avec la démocratisation de l'école

Le socle commun que valide le Livret personnel de compétences est issu de la loi d'orientation Fillon de 2005. Il réduit de manière drastique les objectifs de l'école à une dimension purement utilitaire du « lire, écrire, compter » loin d'une culture commune de haut niveau et d'une école permettant à tous les élèves l'accès aux savoirs et se donnant comme objectif de former des citoyens éclairés.

Il s'inscrit dans la logique du rapport Thélot de passer du "collège unique" au "collège pour tous". Cette remise en cause de la démocratisation du système éducatif se voit ainsi confortée par la volonté récente de mise en place d'"écoles du socle commun", d'une évaluation en fin de 5e dans certains collèges et du développement de l'apprentissage en alternance dès la 4e conjuguée avec la mise en place d'une nouvelle 3e à dimension professionnelle...

# “ Le LPC laisse complètement de côté la façon de penser les apprentissages ”

## Que signifie pour vous la notion de compétence dans le champ éducatif ?

Les définitions sont multiples, mais avec des traits communs : la compétence repose sur la mobilisation, l'intégration et la mise en réseau d'une diversité de ressources, internes et externes à l'individu, qui s'effectuent dans une situation donnée, dans le but d'agir. Bien que située, la compétence peut s'exercer dans une diversité de situations, à travers un processus d'adaptation et pas seulement de reproduction de mécanismes (\*). Réponse possible à la question assez classique du transfert de connaissances, problématique pour bien des élèves dès lors qu'on sort de la simple restitution de la leçon ou de l'exercice d'entraînement.

## Quelles incidences sur l'éducation ?

L'Inspection générale elle-même rejoint ce qu'en dit la recherche (Cf. le travail de Bernard Rey et de son équipe en Belgique), « la notion de compétences permet de porter une attention accrue aux processus d'apprentissage ». Les savoirs auraient-ils moins d'importance ? Cela « ne disqualifie pas l'absolue nécessité d'ancrer les apprentissages sur l'acquisition rigoureuse, étayée, de connaissances solides (...) mais rappelle l'ardente obligation de donner du sens aux savoirs enseignés, d'en augmenter la portée (...) et de mettre au premier rang des missions de l'école la formation de la pensée autonome » (p.9). Mettre en synergie l'acquisition de connaissances, le déve-

loppement de capacités et l'adoption d'attitudes : pourquoi pas ? Mais les choix éducatifs et le discours actuel sur la pédagogie semblent davantage du côté de la restauration que de la révolution!



**Jacques Bernardin**  
est président du GFEN  
(groupe français  
d'éducation nouvelle)

**L'approche que vous venez de décrire correspond-elle à l'approche induite par les compétences définies dans le LPC ?**

Le LPC laisse complètement de côté la façon de penser les apprentissages. Les évaluer, pourquoi pas, mais il faudrait d'abord s'inquiéter de les construire ! Si une compétence « s'exprime à travers des tâches mentales complexes » (p.11), cela plaide pour davantage de situations de recherche sollicitant : exploration, créativité, échanges entre élèves, co-construction des notions et exercice de la réflexivité. Cela ressemble assez à ce qu'on appelle au GFEN des démarches d'auto-socio-construction de savoirs...

Mais cela ne s'improvise pas et exige,

comme le conclut l'IGEN dans son rapport au Ministre « une formation approfondie des enseignants pour leur permettre d'adapter leurs pratiques d'enseignement et d'évaluation » (p.57). Qu'en est-il dans la réalité ? On en est bien loin vu le sort fait à la formation et aux mouvements pédagogiques ! Serait-on dans la pensée magique, en pensant qu'il suffit de prescrire pour que s'opère une mutation significative des pratiques dominantes ?

## D'autres pays ont essayé de mettre en place de nouveaux livrets de compétence. Que ressort-il de leurs expériences ?

Au Québec, les enseignants ont éprouvé des difficultés à proposer des évaluations de compétences. Ils ont rejeté en général les évaluations référant aux attitudes et se sont par ailleurs heurtés à l'incompréhension des livrets par les familles. En Suisse romande, les dossiers d'évaluation ont constitué une surcharge de travail et un temps de gestion lourd pour les enseignants et « il s'avère que le caractère informatif du dossier envers les familles est un échec » (p.29). Nous sommes donc avertis des difficultés de mise en place de ces nouveaux référentiels, tant du côté des enseignants que des parents.

(\*) « *Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis* », Rapport de l'IGEN N° 2007-048, juin 2007, p. 11.

## De l'école au collège

### refus du LPC dans l'ensemble du système éducatif

Les quatre syndicats de la FSU concernés par la mise en place du LPC (SNES, SNEP, SNUeP et SNUipp) demandent solennellement au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Au collège et au lycée professionnel, l'attestation des 7 compétences du socle constitue une condition sine qua non de l'obtention du DNB (diplôme national du brevet) et les personnels contestent une approche qui nie l'apport spécifique de chaque discipline à la construction et à l'acquisition de connaissances solides.

Ils jugent également qu'à "tous les niveaux, les personnels refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ». Ils n'adhèrent pas à une approche qui constitue d'autant moins une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement". De son côté, le SNUipp-FSU appelle au niveau national les équipes enseignantes à ne pas remplir ce Livret Personnel de

Compétences et demande l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'informations aux familles utiles à la réussite des élèves.

Pour le SNUipp-FSU Paris, c'est l'intérêt de tous les élèves qui doit guider les enseignants au moment de remplir ces livrets. Le but est d'enrayer ce dispositif. D'autres moyens sont donc possibles : valider toutes les compétences, barrer les items non évaluables... ou toute autre procédure décidée collectivement au sein de l'équipe en fonction des réalités locales.

# Evaluations, livret scolaire, enquêtes diverses... mise au point face à divers abus

Le SNUipp FSU a été interpellé par un certain nombre de personnels sur la multiplication d'injonctions hiérarchiques concernant différents documents à remplir pour « attester » du suivi, des compétences, des acquis des élèves, et ce de la maternelle au CM2.

Au regard de la réglementation en vigueur, et notamment de la circulaire rectorale en date du 3 décembre 2010, le SNUipp FSU a fait quelques mises au point et a interrogé l'inspecteur d'académie.

## Pas de livret électronique

Le SNUipp FSU rappelle que le livret de compétences ou tout autre livret scolaire d'ailleurs ne peut être transmis par voie électronique à qui que ce soit, notamment au collège. Si tel était le cas, il s'agirait de la constitution d'un fichier illégal.

L'inspecteur d'académie est d'accord sur ce point.

## Fin des « fiches collègues »

En CM2, outre les questions éthiques et pédagogiques posées, le LPC a pour conséquence l'augmentation importante de la charge de travail des collègues. Selon la logique ministérielle que le SNUipp FSU conteste, le LPC « servirait » à faciliter la communication école/collège.

Les diverses « fiches collègues » que les enseignants de CM2 remplissaient par le passé n'ont donc plus lieu d'être.

L'inspecteur d'académie est d'accord sur ce point.

## Transmission des résultats individuels d'évaluations CM2

Les résultats individuels aux évaluations CM2 n'ont pas à être transmis au collège. Le Ministère précise que « les parents sont seuls à connaître, avec le maître de la classe, les résultats individuels de leurs enfants » sur son site internet mis à jour en avril 2011.

L'inspecteur d'académie prend en compte ces remarques et donnera une réponse ultérieurement.

## Les fiches stigmatisantes de certaines circonscriptions ne sont pas obligatoires

Dans certaines circonscriptions, apparaissent de nouvelles fiches d'élèves concernant l'aide personnalisée, les SRAN... à transmettre au collège. Le SNUipp FSU condamne ce type de fiche qui ne peut que conduire à la stigmatisation de certains élèves. Il rappelle que ces fiches n'ont aucun caractère obligatoire.

L'inspecteur d'académie est d'accord sur ce point.

## Remontée des attestations de langues vivantes

Il a été demandé aux écoles de remonter les résultats nominatifs des élèves au Rectorat. Il s'agit de la création d'un fichier illégal. Le SNUipp FSU invite les collègues à ne pas remplir la partie nominative de ce fichier.

## Pas d'imposition de livret scolaire type en maternelle

Concernant l'école maternelle, si la réglementation en vigueur impose qu'un bilan des acquisitions soit effectué en fin de grande section et transmis à l'école élémentaire, aucune forme ne peut être imposée aux enseignants. La circulaire académique en date du 3 décembre 2010 ne fait d'ailleurs pas référence à une forme imposée, mais suggère juste de prendre appui sur les documents ministériels.

L'inspecteur d'académie est d'accord sur ce point.

En cas de pressions hiérarchiques, le SNUipp FSU appelle les personnels à le contacter pour que le syndicat puisse faire respecter la réglementation en vigueur et qu'il n'y ait pas d'abus.

# Evaluations CE1 et CM2, le ministère confirme ses mauvais choix !

Le ministère persiste dans ses mauvais choix en matière d'évaluation. Les évaluations nationales de CM2 se dérouleront dorénavant en fin d'année scolaire à partir de 2012. Après avoir longtemps entretenu un double discours sur ce dispositif présenté à la fois comme diagnostic et bilan, le ministère vient de lever le voile sur ses véritables intentions : ces tests ne sont que des évaluations bilans et rien d'autre. Leurs résultats ne serviront pas aux élèves mais seulement au ministère pour disposer d'indicateurs statistiques dans le seul but de piloter le système éducatif. Le SNUipp-FSU a toujours affirmé que cet objectif pouvait être atteint en travaillant sur un échantillon représentatif.

Placées ainsi en fin d'année, ces évaluations ne seront pas exploitables par les enseignants à moins que l'intention du ministère ne soit de rétablir, à terme, un examen de passage en 6e. L'évaluation, ainsi placée, loin

d'améliorer l'articulation école-collège, constitue une rupture encore plus marquée dans la scolarité, fragilisant d'autant plus les élèves les plus en difficulté.

Les intentions ministérielles de « mesure des performances des élèves » ont bien un objectif de tri des élèves, des écoles et des enseignants, auquel le SNUipp-FSU ne cesse de réaffirmer son opposition. Une logique inscrite dans les réformes successives de casse de l'école primaire engagées par Fillon, De Robien, Darcos, Chatel... Pour l'instant, la mobilisation des parents et des enseignants a empêché le ministère d'arriver à ses fins en mettant clairement en concurrence les écoles et les enseignants à travers la publication des résultats par école. Mais l'instauration de la prime de 400 euros a ouvert la brèche de l'individualisation des salaires.

D'un point de vue pédagogique, ces évaluations ne manquent pas d'aberrations : exercices trop difficiles, impossibilité

d'exploitation de celles-ci par les enseignants dans leur pratique pédagogique, mais aussi dans leur utilisation avec les élèves et leurs parents pour faire progresser les élèves... tout doit être remis à plat ! En effet, au niveau pédagogique, ces évaluations nationales ne sont que la mise en application de la conception mécaniste des apprentissages contenue dans le socle commun et les programmes de 2008. Cette conception des apprentissages et des évaluations est à l'opposé de celle que défend le SNUipp-FSU, à la lumière de la recherche : il est nécessaire de dissocier clairement les « évaluations bilans » des « évaluations diagnostiques », de mettre à disposition des enseignants un outil permettant d'évaluer les progrès des élèves et les obstacles à leurs apprentissages. Le dispositif ne permet pas de réaliser ces objectifs.

Le SNUipp-FSU demande l'abandon des évaluations actuelles de CE1 et CM2.

# Inspections d'écoles

## premiers essais peu concluants

*L'évaluation d'école, telle qu'elle est à l'essai à Paris, n'est pas sans soulever problèmes et questionnements au sein des équipes enseignantes pour cette tentative de mise en place. Les élus du SNUipp FSU Paris ont été alertés et sont intervenus sur les dysfonctionnements apparus dans quelques circonscriptions « test ». Le cadre d'expérimentation qui se voulait souple, s'est vu extrêmement contraignant, lourd et décourageant pour certaines équipes. Le SNUipp a été reçu en audience par l'IA sur cette question le 26 avril.*

Dans le bulletin officiel du 28 mai 2009, des éléments d'éclairage sur les missions des inspecteurs dans le cadre des évaluations d'écoles sont apportés. Selon le ministre, "l'évaluation d'équipes pédagogiques, de niveau ou de cycle, l'évaluation systématique d'unités éducatives, sont des formes d'intervention qui viennent désormais placer l'inspection individuelle dans une perspective de véritable pilotage pédagogique". Ce type d'évaluation d'école et non d'inspection d'école, comme tient à le préciser Mr Zarka, inspecteur d'académie adjoint, lors de l'audience avec l'IA, a vocation à être systématisé sur l'ensemble des académies.

### Un cadre encore flou

Le dispositif proposé par l'académie de Paris s'est mis en place dans une dizaine de circonscriptions sur la base du volontariat des inspecteurs et sur une application qui se veut souple. Dans un second temps et dès la rentrée scolaire, est prévue une généralisation du procédé, et de ce fait, un besoin de clarification qui sera a priori apporté par un texte de cadrage académique actuellement en préparation. L'application et la liaison évaluation d'école et inspections individuelles restent encore floues. Le SNUipp a interrogé l'IA sur la possible articulation entre inspections individuelles et évaluation d'équipe. Pas de réponse claire de l'IA, même s'il a annoncé une disparition à terme de la note d'inspection, remplacée par l'entretien professionnel généralisé à compter de 2012.

Lors du colloque national de Poitiers sur l'évaluation d'école auquel ont pu assister, inspecteurs (trices) et directeur (trices), les objectifs de ce dispositif ont été énoncés. Rien de vraiment nouveau si l'on se base sur ce qui était déjà pratiqué et mis en place

dans le cadre des cycles. Il s'agit là d'insister sur la modification des relations entre équipes et inspecteur, de responsabiliser les équipes enseignantes, de favoriser l'appropriation des méthodes de travail et de développer une dynamique collective. Le SNUipp demande que les objectifs des évaluations d'écoles soient précisés et deviennent un outil d'aide au service des équipes pédagogiques et non une surcharge et une menace permanente comme ce fut le cas sur une circonscription.

### Une finalité douteuse

A la différence des objectifs mis en place dans les cycles, politique favorable à l'école, cette fois-ci, la gestion managériale du dossier nous permet de douter de la finalité de cette évaluation. En effet, on retrouve, des termes tels qu' "audit interdisciplinaire" ou "gestion par le chiffre" témoignant bien d'une manière d'appréhender cette question digne des entreprises privées que condamne le SNUipp. Par ailleurs, cela n'est pas sans poser souci dans les relations entre enseignants et directeurs (trices), le colloque ayant mis en évidence la position centrale du directeur d'école. Certes, les directeur (trices) ont des missions particulières mais pour le SNUipp, ces derniers ne doivent en aucun cas être en position de chef d'établissement mais bien un animateur et coordonnateur, faisant partie intégrante de



l'équipe enseignante.

Le SNUipp revendique d'autres modes d'évaluation que celles pratiquées dans les inspections actuellement. Il est nécessaire de donner plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation des enseignants. De plus, la note pédagogique des inspections, prise en compte dans le barème engendre de nombreuses injustices que dénonce le SNUipp-FSU. A travers les évaluations d'école et leur prétendue visée d'harmonisation, ne faut-il pas craindre la volonté d'imposer l'application du socle commun du LPC, outil qui renvoie l'enseignement au service de la rentabilité économique et du profit ?

**Isabelle Bauby**

# Les services publics, une idée moderne !

Le rôle d'amortisseur social joué par les services publics en France face à la crise économique a été reconnu par tous. Pourtant, le gouvernement s'acharne à les détruire. Les services publics seraient trop chers et inefficaces, leurs agents surprotégés... Selon N. Sarkozy et ses ministres, la "modernité" serait de réduire le champ des services publics et de casser le statut des agents. C'est ce discours purement idéologique qui a justifié la mise en œuvre de la RGPP (cf. ci contre).

## Une alternative sociale et démocratique

Pour la FSU et ses syndicats, la notion de services publics reste résolument une notion d'avenir. En opposition au chacun pour soi et à la loi du plus riche, l'intérêt général doit prédominer. La question centrale est donc de savoir comment penser une société plus juste en mettant en œuvre un autre type de développement centré sur les besoins des populations et le respect des exigences écologiques.

Alors que la crise économique continue de frapper durement les salariés, le gouvernement transfère des parties importantes de l'économie du public vers le privé dans une logique de profit. Il est au contraire essentiel de réaffirmer le rôle de solidarité et de redistribution collective des richesses joué par les services publics.

Assurer à tous et partout l'accès à des services publics de qualité, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'énergie, des transports... quoi de plus moderne ?

## Un statut qui protège salariés et usagers

Historiquement lié à la construction d'une fonction publique intègre, le statut n'est pas un obstacle aux évolutions.

Il est une garantie à la fois pour les personnels et les usagers de la défense des intérêts généraux, d'égalité et d'effectivité des droits pour tous sur tout le territoire. La carrière et la garantie d'emploi assurent à tous que le fonctionnaire n'est pas susceptible de corruption et est en capacité de résister aux pressions idéologiques, partisans ou économiques. Il est ainsi en situation d'offrir la même qualité de service à tous. Moderniser le statut ne serait pas le détruire, mais le faire évoluer vers une meilleure formation, une hausse des qualifications pour permettre une meilleure reconnaissance de la professionnalité et de l'engagement des agents au service de tous.



Le récent sondage TNS-Sofres/FSU montre que les usagers sont attachés à la Fonction Publique et apprécient leurs fonctionnaires (cf. ci contre).

Avec sa campagne "le service public, on l'aime, on le défend", la FSU entend peser avec l'ensemble des personnels et des usagers pour que les services publics et la fonction publique correspondent encore mieux dans leurs missions, leurs périmètres, leur gestion démocratique, aux évolutions et aux besoins sociaux actuels.

C'est l'un des grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

## La RGPP, une boîte à outils destructrice

Lancée par le Président le 10 juillet 2007 la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) s'inscrit dans la poursuite de la réforme de l'Etat déjà largement engagée depuis plusieurs années.

Sous le prétexte que les services publics manqueraient d'efficacité et seraient trop coûteux, le gouvernement met en œuvre une triple démarche :

- suppressions massives d'emplois dans la fonction publique (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) : déjà près de 100 000 emplois depuis le budget 2008.
- réorganisation administrative territoriale de l'Etat : réorganisation régionale sous l'autorité d'un préfet de région qui dépend du ministère de l'intérieur. Au nom de la mutualisation les missions sont dénaturées voire supprimées, la professionnalité des agents est niée.
- remise en cause du statut pour définir les conditions d'emploi, de services, de rémunération et de recrutement des fonctionnaires avec l'objectif d'individualiser le plus possible le métier et la carrière des fonctionnaires.

## Les fonctionnaires plébiscités par l'opinion

Alors que Nicolas Sarkozy et ses ministres font tout ce qu'ils peuvent pour discréditer les fonctionnaires et le service public, le sondage réalisé par TNS-Sofres pour la FSU montrent que les français ne sont pas dupes. Ils apprécient les fonctionnaires qui sont jugés très majoritairement "honnêtes", "compétents" et "au service du public" à près de 70%. Les salariés du secteur privé sont 54 % à juger que leurs collègues du public sont maltraités par l'Etat employeur et 66% à dire que l'Etat ne donne pas de moyens suffisants aux fonctionnaires pour bien remplir leurs missions.

Le rejet de la politique actuelle est net et confirmé par les 71% de français qui considèrent que le principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux est une mauvaise chose.

Enfin, les français sont plus partagés sur la prise en charge de missions de services publics par des salariés du privé : 45% pensent que c'est une mauvaise chose, 43% une bonne.

## Etats Généraux des Services Publics (EGSP)

En janvier dernier, s'est tenue à Orly la première réunion nationale des EGSP qui regroupent de nombreuses organisations dont la FSU. A l'issue d'une année de débats, les participants ont adopté un "Pacte du Service Public" réaffirmant un certain nombre de principes et de revendications communs qui doivent être popularisés par différentes initiatives. Une prochaine réunion nationale se tiendra à Bagneux au mois de juin. Elle débattera notamment de la perspective d'une grande manifestation nationale à l'automne.



Composée de 24 syndicats nationaux, la FSU est implantée dans l'éducation, la recherche, la culture mais aussi dans la fonction publique territoriale, l'administration pénitentiaire, l'environnement ou pôle emploi...

## “ La fusion Anpe/Assedic qui était censée donner un service plus rapide, plus efficace, plus transparent se révèle en fait un univers kafkaïen ”

### Quelles sont les conséquences de la fusion ANPE/ASSEDIC ?

Pour les usagers, ce qui était présenté comme une fusion qui était censée donner un service plus rapide, plus efficace, plus transparent se révèle en fait un univers kafkaïen. Tout devient plus complexe, les délais d'attente sont plus importants... au final c'est moins efficace.

En même temps il y a un effet miroir sur le personnel parce qu'aujourd'hui le sentiment profond est une perte de qualification, une distanciation avec le public et donc une tension très importante. S'y ajoute la confrontation de trois cultures : celle des personnels de l'orientation (ex AFPA), des personnels de l'indemnisation (ex ASSEDIC) et des personnels accompagnant le retour à l'emploi (ex ANPE). On assiste à une cristallisation des identités professionnelles à la fois parce que le sens du métier est complètement perdu et qu'il y a une transformation des espaces. Tout cela est extrêmement déstabilisateur et la situation est tendue.

### Dans le contexte de chômage massif que nous connaissons, comment améliorer le service rendu aux salariés privés d'emploi ?

Il faudrait faire l'inverse de ce qui est fait actuellement. Il y a des

problèmes de moyens mais pas seulement. Il y a un problème de fond de politique de l'emploi. Les mesures gouvernementales qui sont initiées se situent uniquement dans l'accompagnement du marché. Il faudrait pourtant d'autres mesures pour l'emploi. Il faudrait aussi reconstruire pôle emploi comme un véritable service public articulé avec les autres composantes du service public de l'emploi.

Sur cet aspect, on peut multiplier les remarques. Par exemple, il y a un nouveau plan qui s'appelle REPERE dans lequel est annoncée la suppression de près de 800 points d'implantation. Le service de proximité va donc être extrêmement dégradé dans les zones rurales et semi-rurales mais aussi dans les centres urbains. Par exemple dans le Val de Marne ce sont six points qui sont supprimés dans des grosses communes. Tout cela démontre que la fusion est une absurdité.



Noël Daucé est secrétaire général du SNU-Pôle emploi

## “ La hausse d'activité de la justice sans moyens supplémentaires conduit à un traitement superficiel de masse des justiciables ”



Sophie Desbruyères est membre du SNEPAP-FSU (syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire)

La justice semble faire partie des rares secteurs exempts de l'application mécanique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et pourtant le monde judiciaire vient de connaître un mouvement de contestation inédit suite à l'affaire de Pornic...

Si effectivement, la justice est un des seuls ministères où le solde de recrutement est positif, elle n'est pas épargnée par la RGPP. Elle est soumise également à des restructurations, comme les tribunaux d'instance, et par exemple la protection judiciaire de la jeunesse subit des suppressions de postes. Or, en même temps on

assiste à une forte hausse de l'activité, on construit de plus en plus de prisons, on enferme de plus en plus de détenus... C'est d'ailleurs la direction pénitentiaire qui happe toutes les créations de postes. En parallèle, les départs en retraite des conseillers d'insertion et de probation ne sont pas tous remplacés alors que le nombre de suivis en milieu ouvert augmente également. Si la situation reste sans commune mesure avec d'autres ministères, les

besoins sont criants pour assurer correctement les missions du service public de la justice. L'affaire de Pornic a débouché sur un mouvement d'ampleur contre la RGPP mais également de colère envers le manque de soutien du gouvernement et la mise en exergue par ce même pouvoir d'une recherche de responsabilités individuelles...

### Quelles sont les conséquences sur le service public de la justice des choix politiques de privilégier l'enfermement et le répressif au détriment de la prévention et de l'éducation ?

Ces choix se sont accélérés récemment. La volonté de mettre à exécution l'ensemble des peines même les très courtes, la création de nouveaux délits avec par exemple les peines planchers en cas de récidive... tout cela a créé artificiellement de la délinquance et aboutit à un taux record d'incarcération et de suivis en milieu ouvert. Cette hausse d'activité de la justice sans moyens supplémentaires, hormis pour la construction de prisons, conduit à un traitement de masse et superficiel des justiciables. En même temps, il ne suffit pas d'interdire puis de condamner. L'augmentation du recours à la prison n'a pas fait preuve de son efficacité. Tout comme la peur du gendarme qui fonctionne très bien uniquement avec la population non délinquante. Et si de l'autre côté, la prévention de la délinquance, qui devrait traverser l'ensemble de la société, est oubliée...

**A travers les interviews de divers militants de syndicats de la FSU, on constate la cohérence d'une politique gouvernementale qui détruit les services publics en s'attaquant aux personnels, mais aussi de fait aux usagers.**

## “ La culture est un laboratoire des horreurs technocratiques ”

**Contrat de projet, recours massif aux CDD... Le ministère de la culture est-il un laboratoire de l'emploi public précaire ?**

Le ministère de la culture, tout petit ministère de moins de 50 ans d'existence, compte une très grande diversité de métiers dont une partie est propre au champ culturel. Comme certains métiers trouvent difficilement à s'intégrer dans des corps existants et que compléter les chantiers statutaires n'a jamais été une priorité de nos administrateurs, on compte 60% de non-titulaires (hors établissements publics) sur un total de 30 000 agents. La tentation est grande d'essayer des solutions de déréglementation statutaire, notamment dans les établissements publics, de plus en plus autonomes, dont certains n'emploient que des contractuels (Branly, Centre National de Cinématographie...). Le contrat permet de jouer sur une disparité que ne permet pas le statut : des contractuels dorés au salaire de rock-star côtoient (et dirigent) des agents qui vivent nettement en-dessous du seuil de pauvreté, ceci dans la plus grande opacité. Le protocole de résorption de la précarité n'arrangera en rien le sort des plus pauvres. Une victoire récente est tout de même à signaler avec la fin du contrat d'activité de l'INRAP. Les archéologues

pouvaient se voir proposer des contrats à terme incertain (la version locale du contrat de projet) : c'est un CDD dont on connaît le début mais pas la fin, qui dépend de l'objet – le chantier – et du bon vouloir de la direction. Il devait comporter une période “dure”, comme un CDD normal, suivie d'une période “molle” que l'agent ne peut pas refuser (s'il démissionne il n'a pas droit au chômage). Suite à des actions très déterminées, ce monstre administratif a été supprimé, mais gare : presque tous les ministères s'étaient déclarés preneurs d'une extension de l'expérimentation. Le ministère de la culture est bien un laboratoire pour les horreurs technocratiques qui peuvent s'exporter ailleurs.

**Comment le concept de "culture pour chacun" prôné par le ministère s'oppose-t-il à la culture pour tous ?**

C'est un concept au sens publicitaire du terme. Cet OVNI culturel est apparu dans les discours de Frédéric Mitterrand début 2010, on a compris très vite qu'il cherchait à se donner une stature à la Lang ou à la Malraux et que la « culture pour chacun » allait être son étendard. Le problème, c'est qu'au-delà du jingle il n'y a rien. On a tout de même immédiatement repéré l'idée générale et nous avons très vite dénoncé la

« culture de chacun dans son coin » et la culture assignée à chacun (une culture pour les jeunes, une autre pour les vieux, les pauvres, les riches, etc.) Au cours de l'année, l'histoire nous a donné raison, les services du ministère ont donc été priés de



**Frédéric Maguet** est secrétaire général du SNAC-FSU (syndicat national des affaires culturelles)

mettre de la chair sur le bon mot du ministre et comme les coups tordus ne sont jamais loin, on a vu se développer un discours de culture différentiste assez inquiétant. Parallèlement, comme les énarques étaient à la manœuvre, on a vu aussi apparaître l'instrumentalisation de ce “concept” pour enfoncer un coin entre deux missions fondamentales du ministère : la démocratisation culturelle (amener la “grande culture” à tout le monde) et la démocratie culturelle (reconnaître une pluralité de cultures légitimes). Actuellement, le “concept” a du plomb dans l'aile, mais le mal est fait.

## “ Le collectif « Pas de bébés à la consigne » propose un plan d'urgence ”



**Benjamin Poiret** est secrétaire du SUPAP-FSU (syndicat unitaire des personnels de l'administration pari-

**Pourquoi un plan d'urgence pour la Petite Enfance ?**

Articuler vie familiale et vie professionnelle pour les parents tout en accueillant les bébés et les jeunes enfants de façon personnalisante en crèche, chez une assistante maternelle ou encore à l'école maternelle constitue un enjeu majeur de société. Pour répondre aux besoins, il manque 500 000 places pour l'accueil des tout petits. C'est pourquoi le collectif “Pas de bébés à la consigne” propose un Plan d'urgence. Le collectif auquel sont affiliés plusieurs syndicats de la FSU se prononce pour la

création massive de nouvelles structures collectives exclusivement dans le secteur public ou à but non lucratif, à l'abri de tout objectif de concurrence et de rentabilité, en excluant la petite enfance du

champ d'application de la directive européenne Services pour aller progressivement vers la gratuité des modes d'accueil.

**Que revendiquez-vous en terme de formation et d'encadrement ?**

En plus d'une formation annuelle de 10 000 professionnels correspondant à la création de 200 000 places en accueil collectif sur trois ans, nous demandons une professionnalisation de tous les accueillants (assistantes maternelles, titulaires du CAP petite enfance...), Nous demandons l'amélioration des ratios d'encadrement dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et le retrait du décret Morano qui les dégrade. Nous demandons également le développement des grandes sections de crèches et l'accès à l'école maternelle dans des conditions adaptées aux 2-3 ans ainsi que l'abandon des jardins d'éveil payants pour les familles.

La manifestation parisienne du 11 mars dernier a rassemblé plus de 2000 professionnels. Sur la Ville de Paris, les conditions de travail sont pénibles et l'intersyndicale Petite enfance appelle à un mouvement de grève reconductible dès le 17 mai.

# Travail, contenu et réalité

## retour sur le colloque FSU Ile de France

Le 11 mars, la FSU Ile de France a organisé un colloque sur « le travail, contenu et réalité ». En présence de chercheurs, de responsables nationaux des principaux syndicats de la FSU, plus de 200 personnes sont venues témoigner de leur quotidien, débattre des enjeux de la réalité du travail. Alors que la tendance est de plus en plus à culpabiliser les salariés, à les renvoyer vers une prétendue fragilité au moindre conflit, il est nécessaire de réinterroger la réalité même du travail.

Nous avons choisi sur cette page de publier une synthèse de l'intervention de Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine et santé au travail, Université Claude Bernard Lyon I. Les vidéos projetées au colloque, l'intervention complète de P. Davezies sont disponibles sur le site de la FSU Ile de France (<http://idf.fsu.fr/spip.php?article130>).

Dans les dernières décennies, nous avons assisté à une déréglementation de la finance internationale, une émancipation de celle-ci vis-à-vis des logiques sociales, industrielles etc. Dans le même temps, ce mouvement s'est associé à une pression tout à fait considérable sur le travail.

C'est ce double phénomène qui a conduit à un processus d'intensification du travail.

### L'intensification du travail

Le problème est que sous cette appellation coexistent des visions très différentes.

L'idée qui prédomine actuellement, en particulier dans les directions, est une vision qui renvoie aux individus. Certains seraient plus fragiles que d'autres, l'intensification se traduirait uniquement par un phénomène d'usure de type mécanique. Il suffirait donc d'ajuster la pression sur la base d'indicateurs statistiques.

En réalité, s'il y a des atteintes à la santé, ça n'est pas simplement le fait que le salarié ait trop de travail. C'est le fait que l'intensification va changer qualitativement le travail.

Aujourd'hui, à peu près partout, et à tous les niveaux de la hiérarchie, travailler, c'est trier dans la masse de choses qu'il faudrait faire, voir ce qu'on va faire, voir ce qu'on va être obligé de laisser tomber, de renvoyer à demain etc. Et demain, la question va se poser de la même façon... Au bout du compte, derrière ce phénomène d'intensification, on va voir une tendance au rétrécissement et à l'appauvrissement de l'activité.

### La structure du conflit

La réalité du travail est que les salariés ne se contentent jamais de faire ce que leur demande la direction ; et c'est pour cela que ça marche ! Travailler correctement implique de prendre en considération tout un ensemble de particularités de la situation, que la hiérarchie n'est pas en mesure

de percevoir. La situation pour celui qui travaille et la situation pour celui qui prescrit n'est pas la même.

Du point de vue du management,

la notion de « qualité » n'est pas la même que pour le salarié pour qui cela signifie « qualité du travail ». Pour le management, l'excellence, c'est le juste nécessaire. Partout, à tous les niveaux, les salariés sont invités à ne pas s'arrêter à ce qui, du point de vue de la hiérarchie, apparaîtrait comme des détails. Il faut débiter du bien et du service...

La souffrance au travail, aujourd'hui, témoigne du fait que les salariés résistent à cette amputation de leur activité. Simplement, ce qui va devenir dramatique, c'est que cette résistance est absolument individuelle, moléculaire, que chacun résiste à sa façon.

De ce fait, on a une perte de repères communs, un recul de l'entraide et de la solidarité parce qu'au bout du compte, on ne sait plus bien ce que fait l'autre. On a déjà beaucoup de mal à dire ce que l'on fait soi-même.

### Le « trépied symptomatique » de l'intensification du travail

On assiste alors à trois types de phénomènes :

- Une impossibilité de maintenir un travail de bonne qualité, avec des répercussions parfois tout à fait importantes sur le pro-



Philippe Davezies est enseignant-chercheur en médecine et santé au travail (Lyon I)

duit, le client, l'utilisateur, sur les installations, sur l'usure des machines.

- Un développement des conflits interpersonnels parce que chacun est amené à faire les choses dans son coin, comme il peut et que ça se traduit par le surgissement de discordances entre les salariés. Cela a été beaucoup médiatisé avec le harcèlement moral comme si ce n'était que des problèmes psychologiques. On en parle moins mais ce sont aussi beaucoup des conflits entre les agents eux-mêmes.

- Des atteintes à la santé qui résultent des phénomènes précédents et vont frapper un certain nombre de salariés (accidents, envahissement de la vie personnelle et crises dans la famille, troubles musculo-squelettiques, dépressions, suicides, cardiopathies).

### Comment reprendre la main ?

Comment articuler deux modalités de résistance très différentes : la résistance syndicale légitimée par les institutions, mais sur un terrain et selon des agendas contrôlés par les directions avec la résistance moléculaire des salariés, enracinée dans la connaissance intime des situations ?

Il est bien entendu nécessaire de renforcer l'action syndicale dans le jeu institutionnel mais il faut aussi développer l'idée que l'on a à apprendre des salariés. Les enquêtes ne doivent pas seulement servir à repérer en quoi les salariés sont maltraités mais viser aussi la façon dont les salariés se défendent, ce qu'ils s'efforcent de déployer, de promouvoir positivement... et de remettre en discussion. Il faut renouer avec ces micro-batailles menées au quotidien, prendre les salariés comme des actifs et faire du syndicat un outil pour l'action des salariés. En contribuant à la reconstruction des tissus sociaux et des collectifs une telle démarche permettra le renforcement réciproque de l'action syndicale et du pouvoir d'agir des salariés.

# Dépendance

## nouvelle offensive contre la sécurité sociale

Après les retraites en 2010, le gouvernement lance une nouvelle offensive contre la Sécurité sociale et contre les personnes âgées. Il envisage de créer un «cinquième risque» : la nature de ce qu'il couvrirait comme la question de son financement sont des enjeux politiques majeurs pour l'avenir de la sécurité sociale.

### Comment est évaluée la dépendance ?

L'état de dépendance d'une personne recouvre un ensemble hétéroclite de situations et des degrés variables de dépendance. C'est le cas d'une partie des personnes atteintes d'un handicap. Mais une personne qui, jusqu'à 60 ans, est classée comme handicapée, sera classée personne âgée dépendante au-delà de cet âge. Pour le moment, deux législations distinctes demeurent : une pour les personnes en situation de handicap et une autre pour les personnes âgées dépendantes. Leur convergence à terme est posée. Pour déterminer qui est dépendant, une évaluation est opérée par une équipe médico-sociale pour classer les demandeurs à différents niveaux de 1 à 6 (6 étant un niveau sans dépendance).

La prise en charge se fait soit à domicile, soit en établissement, via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette allocation paie jusqu'à un plafond fixé nationalement, un «panier de services», et un nombre d'heures d'intervention de professionnels qui viennent s'ajouter aux aides gratuites de membres de la famille. Le financement de l'APA est assuré par les conseils généraux et par un ticket modérateur. Les soins relèvent de l'assurance maladie selon les modalités ordinaires.

### Quel est le projet gouvernemental ?

Comme pour les retraites, le gouvernement dramatise l'augmentation inexorable du nombre de personnes dépendantes. Dans le projet, l'âge moyen d'entrée dans la dépendance passerait de 78 à 82 ans pour les hommes et de 83 à 88 ans pour les femmes. La durée de dépendance serait donc plus courte. Mais actuellement, les durées longues sont rares, il n'y a rien de dramatique et le nombre de personnes déclarées dépendantes devrait augmenter en moyenne de 1% par an jusqu'en 2040 (don-

nées Insee). Comme le souligne dans l'Express, Geneviève Laroque, présidente de la Fondation nationale de gérontologie : «*Quand on entend les discours politiques, on se demande si tout septuagénaire n'est pas gâté [...] Cet affolement a un double objectif : préparer les gens à payer plus et faire admettre que les personnes dépendantes sont trop nombreuses pour que l'on puisse les aider suffisamment*». On ne saurait être plus clair.

Gérard Longuet résume, dans la Croix, l'idéologie du projet : «*La dépendance, c'est d'abord une affaire de responsabilité individuelle et familiale. Il faut se préparer à vieillir dépendant, à un moment ou à un*



*autre, et donc s'organiser à cet effet par l'épargne, l'assurance, la solidarité inter-générationnelle, et ne renvoyer la facture à la collectivité publique que dans les cas minoritaires.*»

La mission d'information de l'Assemblée nationale (rapport Rosso-Debord) va dans ce sens en proposant : une assurance dépendance obligatoire à partir de 50 ans qui «se substituera au régime actuel de l'APA», de quoi enrichir les assurances privées. Le bénéfice de l'APA serait réservé non plus à quatre degrés de dépendance, mais seulement à trois : soit 59% des personnes âgées dépendantes à domicile, représentant 40% de la dépense à domicile en 2009 (Drees, Études et résultats, octobre 2010).

Les frais de soins des patients seraient attribués aux établissements en fonction des pathologies et limités forfaitairement. Leur nombre de soins feraient l'objet d'un remboursement soigneusement répertorié à l'avance.

Pour les retraités, la CSG serait augmentée jusqu'à 7,5% pour les montants de pensions les plus élevés et certains avancent qu'ils devraient payer la contribution solidarité

autonomie – le fameux jour de Pentecôte. Le rapport Gisserot avait souligné le facteur déterminant du coût de la main-d'œuvre. Ainsi au plan administratif, le télétraitement serait appliqué dans un maximum de tâches et un procédé de « télépointage » au domicile des patients remplacerait les intervenants.

### C'est l'avenir de la sécurité sociale qui est en jeu

La contre-réforme de l'aide pour les personnes âgées dépendantes complète les attaques en cours depuis plusieurs années contre la Sécurité sociale. Denis Kessler l'a dit : «*il faut en finir avec ce compromis de 1945*». L'assurance privée à la place de la solidarité et des droits universels, à chacun selon ses moyens et non plus de ses besoins.

Les assureurs réclament que les dossiers de santé publique soient transparents pour tous les professionnels de santé «*afin de pouvoir répondre aux besoins des patients*». Vive le marché libre et la concurrence libre et non faussée !

L'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes. Elles sont donc plus nombreuses à être confrontées à la perte d'autonomie. La prise en charge de la dépendance par les assurances privées ne fera qu'aggraver les discriminations.

Si nous n'empêchons pas ces projets, ce qui restera de la Sécu sera géré en commun avec les financiers et les entreprises de santé et de dépendance. La machine est d'ailleurs déjà sur les rails pour l'assurance maladie.

Pour la FSU, la perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale et ceci tout au long de la vie. Il s'agit de droits universels pour que tout un chacun puisse vivre aussi correctement que possible. C'est un choix capital de société. C'est donc un choix politique qui concerne l'ensemble de la population et qui nécessite une mobilisation la plus large et la plus unitaire possible.

Sylviane Charles

# Enseignants parisiens

## radioscopie de la profession

Chaque année, le SNUipp demande au rectorat de lui fournir la liste de tous les collègues rattachés à l'académie de Paris. Ce document permet au syndicat de connaître pour chaque collègue son affectation, son échelon et son ancienneté à un moment donné. Il nous permet également d'en tirer des éléments statistiques qui sont intéressants à connaître. A la rentrée 2010, le nombre d'enseignants parisiens du 1er degré s'élevait à 9316. Le corps des instituteurs continue à faire de la résistance avec 735 collègues qui n'ont toujours pas fait le choix d'intégrer le corps des professeurs des écoles.

Une étude réalisée par **Santo Inguaggiato**

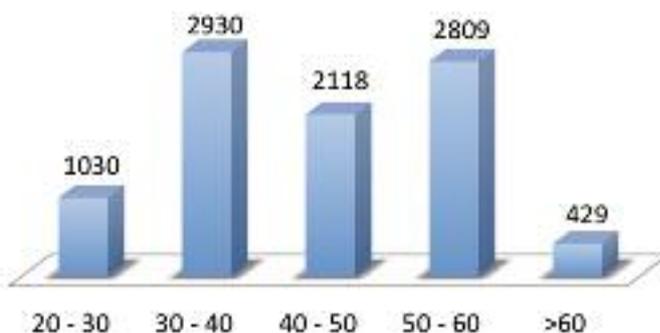


### Une profession très féminisée

Avec 7785 femmes pour 1531 hommes, les enseignants des écoles forment une profession très féminisée. La proportion de femmes est de 83,6 %. Elle est légèrement supérieure à la proportion nationale de 81,5%. Cette forte féminisation est encore plus criante si on la compare avec la situation du second degré. Chez nos collègues du secondaire, 57,6 % des enseignants sont des femmes. La très grande féminisation chez les enseignants du primaire n'est pas près de se réduire. En effet, chez les moins de 30 ans, la proportion de femmes atteint quasiment 90 %.

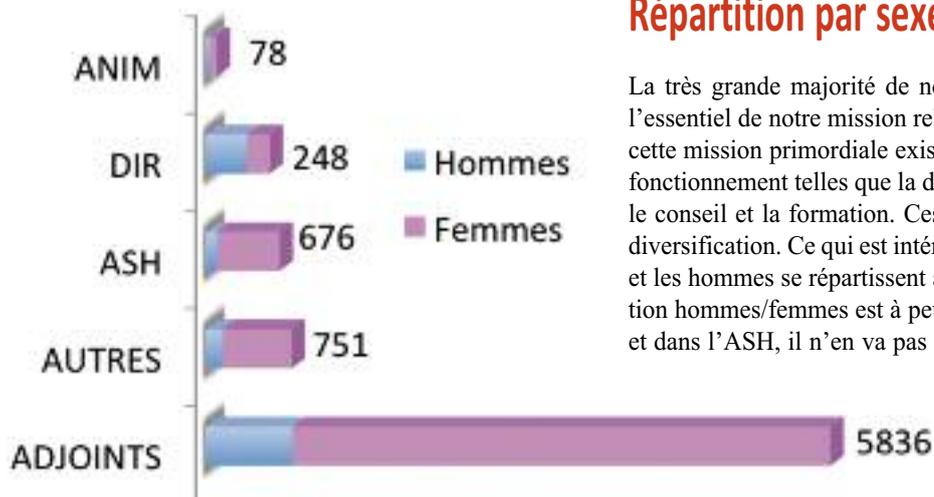
### Une profession relativement jeune

Avec 42,5 % de moins de 40 ans, les enseignants du 1er degré parisien sont une profession relativement jeune. C'est d'autant plus vrai si on la compare avec les enseignants du secondaire. On constate que 34,7 % des enseignants des écoles ont 50 ans ou plus alors que c'est le cas pour près d'un enseignant sur deux (44,3 %) dans le 2nd degré. Il est à noter que dans une profession qui historiquement bénéficiait de la retraite à 55 ans, 4,6 % de nos collègues sont encore en activité au delà de 60 ans. Ce sont en très grande majorité des femmes. Le fait d'avoir dû s'arrêter de travailler pour suivre un conjoint, élever des enfants ou s'occuper d'un ascendant malade explique sans doute cela. Les réformes des retraites de 2003 et 2010, en augmentant le nombre d'annuités exigées pour bénéficier d'une retraite à taux plein et pénalisant les salariés partant à la retraite sans avoir atteint ce nombre d'annuités, ont certainement contribué à aggraver ce mouvement.



Répartition par âges des enseignants des écoles parisiennes

## Répartition par sexe selon la fonction

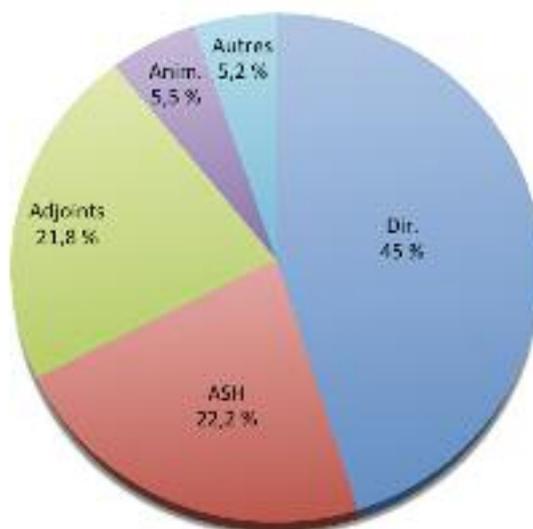


Répartition par fonction et par sexe des enseignants des écoles parisiennes

La très grande majorité de nos collègues sont adjoints. Cela est normal car l'essentiel de notre mission relève de l'enseignement en classe. Mais à côté de cette mission primordiale existent d'autres missions qui contribuent à son bon fonctionnement telles que la direction, le remplacement, les aides spécialisées, le conseil et la formation. Ces autres fonctions constituent ainsi des voies de diversification. Ce qui est intéressant à noter c'est de voir comment les femmes et les hommes se répartissent au sein de ces différentes missions. Si la proportion hommes/femmes est à peu près respectée chez les adjoints en élémentaire et dans l'ASH, il n'en va pas de même ailleurs. Les hommes semblent « bouder » la maternelle. Ils ne sont que 7 % à y exercer. Par contre ils sont plus nombreux que la moyenne à exercer des missions de direction (64 %), d'animation-formation (34,5 %) et de remplacement (20,6 %).

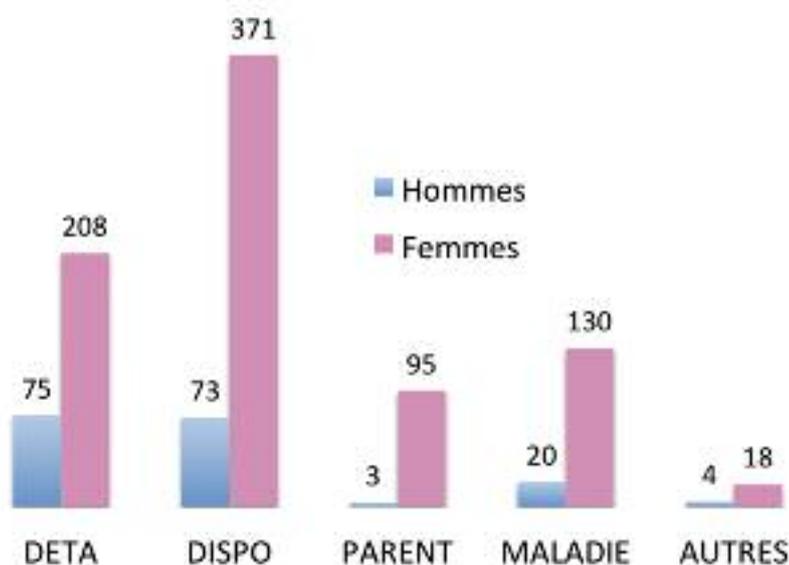
## Un accès inégal à la hors classe

Sur un total de 8881 professeurs des écoles, seuls 270 sont à la hors classe. Cela représente une proportion de 3,04 %, Même si ce taux est en légère augmentation par rapport à celui de l'année passée (2,53%), cela reste scandaleusement insignifiant. L'accès à la hors classe est si difficile qu'il a bien du mal à représenter un moyen de promotion censé récompenser le mérite de chacun. D'autant plus qu'il est inégalement réparti selon les différentes catégories d'enseignants. Les adjoints sont les grands perdants de la course au mérite. Parmi les col-



lègues à la hors classe, 122 (45%) assurent des fonction de direction, 60 (22%) exercent dans l'ASH, 59 sont des adjoints (21,8%). C'est parce que la hors classe, apparue avec la création du corps des professeurs des écoles, ne correspond pas à l'esprit qui prévalait dans notre profession que le SNUipp revendique sa suppression et son intégration dans l'échelle de rémunération.

Répartition par catégories des PE hors classe des écoles parisiennes



Répartition des enseignants n'étant pas en fonction dans les écoles parisiennes

## Des enseignants "indisponibles"

Sur les 9316 enseignants du 1er degré que compte l'académie de Paris au 1er septembre 2010, 997 (10,7 %) ne sont pas en poste. En effet, 283 collègues sont en position de détachement auprès d'organismes ou d'associations culturelles. 444 collègues bénéficient d'une mise en disponibilité pour diverses raisons personnelles (poursuite d'études, suivre un conjoint muté, etc.). 98 collègues sont en congé parental. 150 collègues sont en congé long pour raison médicale. Enfin 22 collègues ne sont pas en poste pour des raisons diverses.

# Non titulaires

## poursuivre les mobilisations pour mettre fin à la précarité

L'action syndicale a contraint le gouvernement à ouvrir des négociations sur la situation des non titulaires de la Fonction publique. Le gouvernement a soumis un protocole d'accord à la signature des organisations syndicales fin mars. Dans la Fonction publique, près d'un million de personnes occupent un emploi précaire de droit public ou privé. Cela représente environ 12% des agents dans la Fonction publique d'Etat (FPE), 16% dans la Fonction publique territoriale (FPT) et plus de 30% dans la Fonction publique hospitalière (FPH). Ces chiffres en constante augmentation sont sous estimés dans la mesure où ils ne prennent pas en compte les vacataires, les emplois aidés (environ 145 000!), les services civils, les assistantes maternelles et familiales ainsi que les médecins hospitaliers. Toutes fonctions publiques confondues, les emplois précaires représentent 16,5 % de la totalité des emplois. 68 % de ces emplois sont occupés par des femmes.

De nombreux emplois sont à temps partiels, notamment dans la FPE et FPT, respectivement 43% et 47 %. Outre ces temps partiels imposés, les contrats sont fréquemment de courte durée.



Les politiques actuelles accentuent le recours aux emplois précaires, en particulier la loi mobilité de 2009 qui a rendu possible le recours à l'intérim dans les 3 fonctions publiques.

Le dernier texte soumis à signature par le gouvernement à l'issue des négociations comporte des avancées qui transposées dans la loi devraient permettre la titularisation d'un certain nombre de contractuels et améliorer la situation des agents non titulaires. En outre, il ne comporte pas de recul par rapport à la situation existante, ni sur les principes statutaires, ni sur les règles de recrutement ou de gestion des non titulaires.

Il comporte cependant de réelles limites, écartant selon les secteurs de la fonction

publique, une partie importante des personnels précaires comme les EVS ou les AE, en particulier ceux qui sont recrutés sur de faibles quotités de travail.

Dans un contexte où nous devons combattre des attaques statutaires et une politique agressive de réduction de

l'emploi public, ce sont ces insuffisances qui ont conduit la FSU à ne pas signer le protocole.

Si pour le gouvernement, le débat est clos, la FSU ne l'entend pas ainsi. Elle continuera de mobiliser et d'intervenir à tous les niveaux pour défendre l'ensemble de ses revendications. Elle veillera à ce que les dispositions favorables aux personnels soient effectives et élargies au plus grand nombre des agents. Elle demande que la situation des personnels recrutés sur emplois aidés, celle des assistants d'éducation, des assistantes maternelles et familiales... puissent faire l'objet de discussions sans délais.

Sylviane Charles

## Psychologue scolaire du nouveau !

Lors de l'audience du 20 décembre dernier au MEN, le SNUipp a réitéré sa demande de création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université et une clarification de la situation des psychologues du 1er degré. Le maintien du recrutement interne au niveau licence de psychologie ne peut perdurer quand le diplôme de master 2 est exigé pour les enseignants et que le master 2 de psychologie est le diplôme requis pour les autres fonctions publiques. La revendication d'un recrutement interne et externe de psychologues des écoles est partagée depuis plusieurs années par de nombreux syndicats et associations professionnelles. Une journée nationale de la psychologie dans le système éducatif a été organisée le 2 avril dernier et une audience a été demandée au ministère pour remettre la pétition "Pour le maintien des psychologues de l'Education Nationale dans le service public d'éducation".

Suite à ces actions, le ministre a annoncé

l'ouverture de discussion sur le recrutement des futurs psychologues du 1er degré en lien avec la masterisation du concours : des groupes de travail devraient être mis en place sur le recrutement direct de titulaires d'un master 2 de psychologie. Un certain nombre de questions seront à traiter : le concours de recrutement dans la fonction publique d'état, la formation pendant la première année de fonctionnaire stagiaire, les modalités de préparation au concours externe et interne (en particulier l'accès à la formation universitaire et au concours pour les enseignants qui veulent devenir psychologue des écoles)... Le SNUipp-FSU y prendra toute sa place et rappellera également ses exigences d'un travail de qualité pour les psychologues des écoles en terme de prévention, de suivi des élèves et d'accompagnement des équipes enseignantes.

Agnès Duguet

### Réunion d'information syndicale SEGPA et EREA

Afin d'échanger sur la carte scolaire en SEGPA et EREA, sur le CFG, et de nombreuses autres questions comme l'évolution du profil des élèves scolarisés en Segpa, le SNUipp Paris vous propose une réunion d'information syndicale le **jeudi 16 juin de 9h à 12h**.

Il est à noter que récemment, le tribunal administratif de Paris a annulé les décisions du recteur de l'académie et a condamné l'Etat à verser l'indemnité SEGPA à une collègue nommée en remplacement pendant toute l'année scolaire sur ce type de poste. La réunion sera également l'occasion de discuter de ce dossier.

# Quelle formation continue pour l'année prochaine ?

Le SNUipp FSU porte une vision ambitieuse pour l'école, ses élèves et ses personnels, il est par conséquent foncièrement attaché à une formation initiale et continue de qualité. La nouvelle baisse de l'offre de formation continue aux enseignants parisiens (- 12 % de journées de stage prévues, de 21 294 à 18 821 journées). Si la répartition entre les stages sur temps scolaire et les stages hors temps scolaire reste malheureusement peu ou prou la même, la proportion des stages non remplacés sur temps scolaire est en augmentation impressionnante (+ 65%). Afin de minimiser la baisse de l'offre de formation, l'Inspecteur d'académie a mis en

avant les 18h d'animations pédagogiques de circonscription. Les représentants du SNUipp ont dénoncé ce tour de passe passe et demandé qu'un bilan de ces animations soit effectué lors du prochain conseil de formation.

Une belle avancée tout de même, suite aux demandes répétées du SNUipp, une vingtaine de stages école seront organisés sur temps scolaire dès l'an prochain. Le SNUipp appelle donc les équipes à faire remonter leurs besoins auprès de leur ICC.

Le compte-rendu complet des élus du SNUipp-FSU du conseil de formation du 5 juin est toujours en ligne sur le site.

## Masters en alternance vers la casse des concours

La "masterisation" permet d'avoir un vivier de reçus au master et collés au concours faciles à recruter avec des contrats précaires... avec la promesse (si facile à ne pas tenir) d'un accès aux concours internes après six ans de contrats. Les masters en alternance sont la première tentative de recrutement massif : le recrutement des 20 000 étudiants en masters de préparation au CRPE, à hauteur d'un jour par semaine, représentera l'équivalent de 5 000 postes... face à seulement 3 000 postes au concours ! La logique est nette : réduire le recrutement par concours et augmenter le recrutement par contrats. C'est inacceptable !

A Paris comme dans d'autres académies, ces masters consistent en 3 jours d'IUFM et 1 jour en classe (à Paris, à titre expérimental, 30 étudiants et écoles sont concernés). Pour le SNUipp-FSU Paris, ces projets représentent un grand danger pour l'école, les élèves, les étudiants et les personnels.

### Un danger pour les étudiants

Les étudiants, travaillant une journée par semaine, toucheront 300€ par mois. Les PE2, qui effectuaient aussi une journée en classe et trois jours à l'IUFM, travaillaient en moyenne 46 h par semaine (la journée de stage nécessitait 6 h 30 de préparation et 9 h 30 de travail le jour même). Impossible de préparer la classe, suivre et obtenir le master et préparer le concours en même temps ! Le master en alternance risque fort d'être une usine à rater le concours. De plus, les étudiants seraient embauchés dès la licence comme assistants d'éducation, au tarif de 9 € de l'heure.



Puis comme vacataires en master pour 22,80 € de l'heure. C'est comme si l'Etat embauchait des enseignants pour l'équivalent de 1 400 € par mois s'ils étaient à temps plein (alors qu'un enseignant débutant commence à 1 550 €...). C'est un moyen pour le ministère de faire des économies en payant des remplaçants à un salaire très inférieur à celui des titulaires.

### Un grand danger pour la fonction publique

L'embauche de milliers d'étudiants sous contrat serait une porte grande ouverte au recrutement de précaires dans l'Education nationale et de nouvelles réductions des postes offerts aux concours. Dans l'Académie de Créteil, sont en discussion des stages groupés servant à remplacer les enseignants absents ou en formation continue.

### Un grand danger pour l'école

Toutes ces académies n'ont donc aucun scrupule à "prêter" des milliers d'élèves pour que les étudiants découvrent le métier... Sans formation, avec une articulation entre leur jour de classe et l'IUFM peu préparée, le jour de classe ne sera forcément pas comme les autres pour les apprentissages des élèves...

Antoine Pelletier

## Formation des stagiaires l'an prochain

Les conditions de l'entrée dans le métier connaissent un nouveau recul. Les stagiaires seront devant classe dès le 1er septembre, classe qu'ils prendront à plein temps toute l'année, à part quelques semaines. Pour l'académie, il n'y a pas de problème à débarquer dans une classe avec le peu de formation fournie par le master ou pour les candidats libres... sans aucune formation.

La « formation » sera encore plus déstructurée que cette année. Elle sera constituée de trois blocs :

- 12 jours dans les classes de maîtres formateurs (PEMF), qui effectueront aussi 7 visites;
- 10 jours à l'IUFM ;
- L'équivalent de 14 jours en réunions ou conférences dans les circonscriptions : 3 demi-journées en juillet, 4 jours avant la rentrée, puis des soirées et des mercredis répartis sur l'année.

### Une surcharge de travail à prévoir

Vingt jours de formation se dérouleront sur temps de classe, remplacé. Le reste sera réparti avant la rentrée, des soirs et des mercredis, soit pendant près de la moitié de l'année, 3 ou 6 heures de réunions chaque semaine en plus des 4 jours de classe. Cette année, le rythme de travail des PES était déjà très lourd avec 3 jours de classe.

### Construire une solidarité professionnelle

Le SNUipp-FSU a accompagné les stagiaires pour revendiquer auprès de l'Académie le retour à deux tiers de formation et pour une formation complémentaire en T1. L'an prochain, le SNUipp-FSU et le GFEN mettront certainement en place, comme cette année, un cycle de formation syndicale et pédagogique pour les jeunes enseignants. Cela n'a pas vocation à remplacer la formation, mais permettra aux jeunes enseignants de se connaître, d'échanger, de construire une solidarité professionnelle.

# Mouvement intra après la CAPD du 19 mai

## Direction à profil arbitraire à tous les niveaux !

Lors de la CAPD du 19 mai, dans une déclaration liminaire unitaire, l'ensemble des représentants des personnels a dénoncé la création de cinq postes de direction à profil et demandé le retour de ces postes dans la procédure normale du mouvement avec l'application du barème. Cette décision remet en cause la transparence des opérations de mouvement et l'égalité de traitement entre les personnels. L'Inspecteur d'académie a de nouveau tenté de justifier le choix de ces écoles et à la demande des élus, il a procédé à la lecture des avis de chaque candidat à ces postes. Pendant plusieurs heures, les représentants des personnels ont bataillé face aux faux arguments développés par l'IA. Ces débats n'avaient aucunement pour objectif de porter un jugement sur les personnels sélectionnés, mais bien de démontrer que cette procédure ne permet pas d'assurer la transparence des opérations et l'égalité de traitement entre les personnels.

### Florilège d'arguments inacceptables

- procédures de sélection : les débats ont montré que l'IA n'avait aucune connaissance de la procédure des entretiens et de la sélection. Cette procédure variait suivant les desideratas locaux : pour certains postes les candidats devaient contacter l'ICC de l'école sans savoir que c'était obligatoire et seuls les postulants qui avaient contacté l'ICC ont été reçus. Dans une autre école, les entretiens ont été stoppés après le premier (le candidat présenté a priori !) ...

- questions plus que contestables lors des entretiens: par exemple il a été demandé à une candidate si elle avait pris attache avec la Mairie d'arrondissement...comme si la Mairie d'arrondissement devait coopter les postulants !!!

- sur l'école Eugène Reisz dans le 20ème : il était indispensable de pouvoir financer sur ses propres deniers des séjours à l'étranger !!!

- concernant les écoles Lafayette ou Clichy, la fiche de poste indiquait que les postulants devaient accepter de travailler plus que ce que leurs missions de directeur ne les y obligeaient dans les autres écoles sans aucune contre-partie !!!

Après une suspension de séance, l'IA a annoncé sa décision de « dé-profiler » un seul poste, Eugène Reisz. Face au caractère inacceptable des arguments de l'IA, les élus du personnel ont fait une déclaration unitaire dénonçant le profilage de quatre postes de direction au mouvement. Cette procédure a pour conséquence l'opacité des opérations sur ces postes et l'inégalité de traitement entre les postulants.

## Suite des opérations du mouvement permanence au local du SNUipp-FSU mercredi 22 juin

Cette année, le mouvement des personnels a rencontré de gros dysfonctionnements... Les représentants du SNUipp FSU ont travaillé d'arrache pied pour que règnent la transparence et l'égalité de traitement entre les personnels.

Les 754 enseignants sans poste seront affectés en fonction des postes se découvrant au fil du temps en raison de disponibilités tardives, congés maladies longs... L'organisation d'un second mouvement en juin en tant que tel n'est pas possible puisque les postes se libérant et pouvant être pourvus seront trop peu nombreux. Le SNUipp FSU a demandé à ce que le barème soit respecté pour les affectations provisoires et a demandé à ce qu'une liste des candidats classés par barème soit communiquée aux représentants du personnel. Il a également demandé à ce que les vœux d'ordre général des personnels soient respectés. Les personnels affectés sur un poste après le mouvement principal le seront à titre provisoire. Ces affectations seront consultables en ligne dès que les élus du personnel en auront connaissance.

### L'ordre d'affectation des personnels restés sans poste est donc

- enseignants ayant une priorité médicale
- enseignants réintégrant leur fonction après un congé longue maladie
- maintien sur poste ZEP
- enseignants en T2 hors 4X25 et DMA
- titulaires T3 et plus
- enseignants T1

Les PES 2011-2012 seront affectés à titre prioritaire sur les postes se libérant dès maintenant. Dans la mesure du possible, l'IA veillera à ne pas affecter de PES sur une école qui accueille déjà un PES cette année.

Le SNUipp FSU pourra informer les personnels restés sans poste de leur classement par barème dès qu'ils auront les documents nécessaires. Il veillera à la transparence des opérations à venir.

Les élus du SNUipp FSU ont de nouveau attiré l'attention de l'académie sur les mauvaises conditions de travail des enseignants en surnombre cette année: pas d'affectation avant la rentrée, déplacement du jour au lendemain...L'IA a assuré qu'ils seraient environ 80 à la rentrée prochaine.

## Mouvement complémentaire ASH les procédures

Comme tous les ans, un mouvement complémentaire ASH est organisé afin que les postes vacants soient pourvus. Il sera étudié lors de la CAPD du 15 juin. La liste des postes vacants en ASH est en ligne sur notre site. L'ordre d'affectation sera le suivant :

- les stagiaires CAPA-SH restés sans postes.
- les enseignants spécialisés restés sans postes
- les enseignants non spécialisés qui ont fait des vœux de postes spécialisés lors du mouvement principal.
- les enseignants spécialisés titulaires d'un poste non spécialisé à titre définitif.

A la demande du SNUipp FSU, une circulaire académique récapitulant la procédure a été publiée. Le SNUipp FSU invite les personnels à lui envoyer une copie de leur participation.



# Elections des représentants du personnel du 13 au 20 octobre 2011

**nouveau !**

**Il y aura 4 votes  
et le vote se fera par internet**

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES  
DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

## CAPD et CAPN



En CAPD et en CAPN, les délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne la carrière :

- mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- demandes de temps partiels, de disponibilités,
- demande de congés de formation, de stages de formation,
- démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.

Elles et ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

COMITÉS TECHNIQUES ACADÉMIQUES ET MINISTÉRIEL

## CTA et CTM

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :



- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation nationale, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, les assistants sociaux...

### **ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITÉS POUR POUVOIR VOTER !**

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

**Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :**

- Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- Vous êtes non titulaire (AE, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et uniquement pour les AE : CCP (commission consultative paritaire)

# Procès de l'enfermement des enfants étrangers

Samedi 14 mai 2010 s'est tenu à Paris un tribunal d'opinion sous la présidence de M Paulo Sergio Pinhero ancien expert auprès du Secrétaire général de l'ONU. Ce tribunal s'est réuni pour juger de l'attitude de la France à l'égard de l'enfermement des enfants étrangers. Il a entendu témoins et experts. Les témoignages des jeunes ont convaincu qu'ils ont été traités sans aucune reconnaissance de leurs droits les plus élémentaires, soumis à des traitements inhumains et dégradants et incapables de se défendre quand ils sont retenus en zone d'attente, ou niés dans leur existence lorsqu'ils sont privés de liberté avec leurs parents dans les centres de rétention administrative.

Après une courte délibération, les juges se sont enfin inquiétés d'une évolution régressive plus générale à l'œuvre dans certains pays du nord de l'Europe, tenaillés par la tentation d'une Europe forteresse. Ils ont dénoncé l'effet dévastateur pour les

autres contrées d'un tel traitement des enfants étrangers dans nos pays qui se veulent des modèles de démocratie. Ils demandent à la France de respecter ses engagements en respectant les conventions internationales dont elle est signataire.

Les organisations à l'origine de ce tribunal, dont le SNUipp-FSU, exhortent à présent les parlementaires à se saisir de cette opinion, fondée juridiquement sur le droit international, pour qu'elle devienne loi interne et que cesse définitivement l'enfermement d'enfants étrangers en raison de leur seul statut d'étranger, ainsi que Serge Portelli, le procureur du tribunal d'opinion, les y a invités. La France doit respecter les droits fondamentaux des enfants, quelle que soit leur nationalité, conformément aux engagements internationaux qu'elle a souscrits.

Brigitte Cerf



## Solidarité avec les migrants tunisiens

Après 4 jours d'occupation d'un immeuble appartenant à la Mairie de Paris, au 51 rue Simon Bolivar, 140 migrants tunisiens, très jeunes pour la plupart, ont été violemment expulsés. Cette expulsion, comme les rafles qui l'ont précédé à Stalingrad et à la Villette, relèvent d'un acharnement sur ces migrants. Le gouvernement veut faire croire que les proces-

sus révolutionnaires du monde arabe déboucheraient sur une invasion d'immigrés, alors que ces mouvements historiques révèlent une aspiration à la démocratie et à la justice sociale. Mais l'affichage du gouvernement n'a rien d'abstrait : il maintient ces migrants dans une situation humanitaire et sociale d'une extrême précarité, tente d'empêcher leur

## RESF campagne d'été

28000 expulsions, c'est ce dont le gouvernement se vante. Actuellement, avec la non-application en France de la « directive retour » (directive européenne sur le traitement des étrangers aux frontières de l'Europe), le gouvernement est en difficulté pour arrêter et reconduire les jeunes et les familles, mais selon lui, tout devrait rentrer dans l'ordre avec une nouvelle loi ! Celle-ci a été votée mi-mai. La parution des décrets d'application va provoquer une ruée sur les sans papiers afin de remplir le quotas d'expulsion !!!

Lois après lois, les politiques de l'immigration et de l'asile sont toujours plus restrictives et plus répressives. L'été risque d'être compliqué, c'est maintenant qu'il faut s'organiser dans les écoles et dans les quartiers pour se préparer à contrer les attaques estivales !

## Guéant, avec lui le pire est toujours à venir

Qu'il s'en soit pris aux enfants de migrants dont la plupart sont français en affirmant que ceux-ci représentent les deux tiers des élèves en échec scolaire ou qu'il déclare que la France n'a pas besoin de maçons étrangers, en complète contradiction avec les déclarations patronales, le ministre de l'intérieur et de l'immigration s'emploie à justifier les expulsions de familles et de jeunes majeurs.

Le gouvernement ne se cache même plus d'un relent populiste en direction de l'électorat d'extrême droite. Heureusement, des actions, des manifestations et des débats se multiplient partout sur le territoire comme le 28 mai à l'occasion de la journée contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans papiers.

organisation et leur soutien, les expose à la violence et aux poursuites judiciaires. Certains risquent d'être reconduits en Italie, d'autres d'être relâchés avec une obligation de quitter le territoire.

Les migrants tunisiens ont le droit au respect, à un accueil digne et à des papiers pour régulariser leur séjour.

# Se syndiquer dès maintenant pour la rentrée prochaine

## Bulletin de syndicalisation 2011/2012

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

**66%** de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr..	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

À REMPLIR EN CAS DE RÉGLEMENT PAR PRÉLEVEMENT PARTIE À REMPLIR EN CAS DE RÉGLEMENT PAR PRÉLEVEMENT PARTIE À REMPLIR EN CAS DE RÉGLEMENT PAR PRÉLEVEMENT

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre  
 Décembre

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

#### ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

CLE

□ □

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A ..... le .....

Signature :